



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 791 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le logement étudiant est un enjeu dans de nombreuses municipalités au Québec et représente un levier d'action concret à la fois pour l'accessibilité aux études, l'endettement étudiant et l'équité interrégionale;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de logement étudiant est une manière efficace d'assurer la vitalité économique et l'accessibilité financière d'un secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) propose la mise sur pied de coopératives de solidarité en habitation étudiante comme réponse aux besoins en logement étudiant;

CONSIDÉRANT QU'il existe dans le Quartier latin à Montréal un besoin particulièrement important et croissant de logement abordable pour les familles et la population étudiante;

CONSIDÉRANT QUE le Quartier latin, historiquement défini par la présence d'institutions francophones d'enseignement supérieur, dépend pour sa vitalité culturelle et économique de la présence de la population étudiante;

CONSIDÉRANT QUE l'îlot Voyageur a englouti des fonds publics considérables dans un projet qui devait à l'origine avoir une vocation sociale;

CONSIDÉRANT QUE sur ce terrain devaient être construites à l'origine 1100 chambres de résidences étudiantes, qui n'ont jamais vu le jour;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons que le gouvernement du Québec appuie financièrement le développement de logement étudiant abordable et assure aux deux structures vacantes de l'îlot Voyageur une fonction répondant aux besoins de la communauté du Quartier latin.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Daniel Bréton
Député de Sainte-Marie-Saint-Jacques

9 avril 2013

Date de signature de l'extrait